



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 avril 2016
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2016
6-10 juin 2016, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport de la première session ordinaire de 2016
(25-28 janvier 2016, New York)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'administratrice, programmes de pays et questions connexes	2
III. Évaluation	9
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
IV. Déclaration du Directeur exécutif, programmes de pays et questions connexes	11
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
V. Déclaration de la Directrice exécutive	17
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
VI. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	18
VII. Questions diverses	25



I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège, à New York, du 25 au 28 janvier 2016. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur direction éclairée et leur participation active aux travaux du Conseil en 2015. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, celui-ci a élu pour 2016 le Bureau suivant :

Président : S. E. M. Zohrab Mnatsakanyan (Arménie)

Vice-Président : S. E. M^{me} Bénédicte Frankinet (Belgique)

Vice-Président : S. E. M. Mamadi Touré (Guinée)

Vice-Président : S. E. M. Khiane Phansourivong (République démocratique populaire lao)

Vice-Président : M. Tumasie Blair (Antigua-et-Barbuda)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2016 (DP/2016/L.1) ainsi que le rapport sur la deuxième session ordinaire de 2015 (DP/2016/1). Le Conseil d'administration a adopté le plan de travail annuel pour 2016 (DP/2016/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2016.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2015 figurent dans le document publié sous la cote DP/2016/2, qui peut être consulté sur le site Web du PNUD.

5. Dans sa décision 2016/3, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2016 :

Session annuelle de 2016 : 6-10 juin 2016 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2016 : 6- 9 et 13 septembre 2016

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice, programmes de pays et questions connexes

6. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (accessible sur le site Web du PNUD), l'Administratrice a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur engagement et leur appui tout au long de 2015 et a félicité le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus pour 2016. La session a été retransmise en direct par webémission et l'Administratrice a souligné dans un court métrage les travaux menés par le PNUD en 2015. Elle a déclaré que 2016 était pour la communauté internationale une formidable occasion d'avancer concrètement dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des

programmes mondiaux de développement connexes. Elle a mentionné une réunion ministérielle que le PNUD organiserait le 24 février 2016, afin de souligner son cinquantième anniversaire, et a indiqué qu'il s'agissait d'une occasion unique pour les partenaires de comprendre ensemble le rôle que devra jouer le PNUD pour traduire les objectifs ambitieux du Programme 2030 en actions et en résultats concrets.

7. Évoquant les travaux en cours, elle a souligné le rôle du PNUD dans les situations de crise. Elle a d'abord attiré l'attention sur les millions de personnes contraintes de migrer ou de se déplacer en raison des conflits, un phénomène qui place les préoccupations sécuritaires et humanitaires en tête de liste des priorités. Il était urgent de s'attaquer aux causes profondes et essentiel que l'ensemble des partenaires dépassent le cloisonnement traditionnel de l'aide humanitaire et du développement pour offrir la réponse la plus efficace possible. Créé par le Secrétaire général, le Groupe de haut niveau sur le financement de l'aide humanitaire a présenté un rapport contenant des indications utiles sur la voie à suivre. Elle a souligné le travail du PNUD en République arabe syrienne dans le cadre d'un nouveau programme de deux ans qui contribuera à renforcer la résilience, en ciblant notamment les groupes les plus vulnérables comme les personnes déplacées et les migrants. L'action menée par le PNUD dans ce domaine s'appuie sur les accords conclus en Jordanie, en 2015, lors du Forum pour le développement de la résilience. L'objectif de ces accords est de mieux coordonner les activités humanitaires et de développement, et de soutenir les capacités et les efforts nationaux des communautés et des pays d'accueil, comme c'est le cas en Jordanie avec le Plan national d'action du Gouvernement jordanien. Elle a également attiré l'attention sur l'instabilité de la situation au Burundi où le PNUD déploie une équipe de renfort afin d'aider le pays à faire face à la crise et à se relever rapidement.

8. L'Administratrice a ensuite souligné les travaux réalisés par le PNUD dans la transition vers un gouvernement constitutionnel en Afghanistan, en République centrafricaine, en Libye, au Mali, en Somalie, dans le Soudan du Sud et au Yémen où, en partenariat avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies, l'organisation œuvre dans plusieurs domaines étroitement liés pour appuyer le processus électoral, dont notamment la consolidation de la paix, la réduction de la violence, le rétablissement de l'autorité de l'État, la consolidation de l'État, la justice transitionnelle et la réconciliation, l'élaboration de la constitution, l'état de droit, les droits de l'homme, la cohésion sociale, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, la fourniture des services de base, ainsi que la résilience et le redressement à l'échelle locale. Elle a également attiré l'attention sur le soutien électoral apporté par le PNUD en Bolivie, en Haïti et au Sri Lanka ainsi que dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes où l'organisation a apporté son aide aux organismes chargés de gérer les élections et a renforcé la participation de la société civile et des citoyens, notamment des femmes.

9. Elle a déclaré que l'épisode 2015-2016 d'El Niño était le plus intense depuis 1950 et qu'il pourrait avoir des conséquences sur la sécurité alimentaire pendant deux ans. Afin de contrer ses effets négatifs et de renforcer les mécanismes de coordination nationaux et régionaux, le PNUD a appuyé, en collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les communautés économiques régionales, des initiatives de relèvement rapide et des activités visant à promouvoir la résilience

face à la sécheresse en Éthiopie, pays particulièrement touché, et dans la Corne de l'Afrique. Le PNUD a organisé des activités similaires dans le « couloir de la sécheresse » en Amérique centrale et est intervenu à El Salvador, en Haïti, au Honduras et au Paraguay pour appuyer les efforts nationaux et régionaux, renforcer les capacités et assurer la coordination des actions humanitaires mises en œuvre par le système des Nations Unies. Dans le Pacifique, le PNUD s'est engagé auprès des gouvernements de Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Vanuatu par le biais de son programme de résilience face aux risques dans le Pacifique (Pacific Risk Resilience Programme) afin de les aider à coordonner les actions d'urgence et à se préparer aux catastrophes.

10. L'Administratrice a ensuite évoqué la mise en œuvre des programmes internationaux pour laquelle le PNUD apportera son soutien, aux côtés du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUMD), conformément à la stratégie MAPS d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques. En 2015, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD a dirigé la préparation d'un manuel de référence pour les équipes de pays des Nations Unies sur l'intégration des objectifs de développement durables dans les programmes nationaux de développement, et il a élaboré avec l'UNICEF une panoplie d'outils afin d'appuyer les efforts entrepris par les gouvernements et les autres parties prenantes pour accélérer les progrès en vue de réaliser ces objectifs. Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs, la contribution du PNUD s'articulera autour de trois axes clefs : a) la promotion d'une approche globale du programme qui vise l'ensemble de la société; b) la mobilisation du savoir-faire et des capacités d'appui aux programmes pour avancer dans la réalisation des objectifs 1, 10 et 16, et des autres objectifs pour lesquels le PNUD peut apporter une valeur ajoutée; et c) l'appui aux pays pour surveiller la mise en œuvre des objectifs, établir des rapports et appliquer les enseignements tirés à ce sujet en s'appuyant sur l'expérience acquise par le PNUD avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Concernant l'accord récent sur le climat négocié lors de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Administratrice a indiqué que le PNUD était bien placé pour traduire les engagements énoncés dans les contributions prévues déterminées au niveau national en mesures ambitieuses pour le climat, compte tenu du travail qu'il a réalisé jusqu'ici pour aider les pays à finaliser leurs contributions prévues déterminées au niveau national.

11. Elle a précisé que les ressources ordinaires (de base) étaient essentielles pour permettre au PNUD de s'acquitter de son mandat et que la diminution constante des ressources de base demeurait une préoccupation majeure. Elle espérait que les États Membres inverseraient la tendance en 2016 grâce à un accroissement des flux financiers accompagné d'une augmentation du nombre de contributeurs de base. Elle a déclaré que le PNUD continuerait de s'efforcer de diversifier sa base de ressources, notamment avec les banques de développement, et qu'il réorienterait sa stratégie afin de mieux collaborer avec le secteur privé et les organisations philanthropiques. Parmi les principales nouveautés figurait la création de quatre nouveaux guichets de financement par l'intermédiaire desquels les partenaires pourront contribuer aux initiatives mises en œuvre à l'échelle nationale pour réaliser les objectifs de développement durable dans les domaines suivants : a) le développement durable et l'élimination de la pauvreté; b) les changements

climatiques et la réduction des risques de catastrophe; c) la gouvernance pour édifier des sociétés pacifiques et inclusives; et d) les interventions d'urgence en cas de crise et le relèvement. Elle a ajouté qu'au moins 15 % des financements seraient alloués à des activités axées sur la problématique du genre en vue de garantir la mise en œuvre d'une approche parfaitement intégrée d'autonomisation des femmes et de promotion de l'égalité entre les sexes. Sur un autre registre, elle a souligné que le PNUD s'était engagé en faveur de la transparence et de la responsabilité, conservant son excellent classement au titre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, et qu'il avait régulièrement publié ses rapports d'audit interne sur son site Web afin de prouver que ses activités faisaient l'objet d'un contrôle rigoureux et indépendant.

12. En 2016, le PNUD effectuera l'examen à mi-parcours de son plan stratégique pour la période 2014-2017 et il recueille déjà des données qu'il analyse afin d'identifier les facteurs à l'origine des bons résultats, d'expliquer les échecs et de mieux aligner le plan stratégique sur le Programme 2030. Parallèlement, les dialogues du Conseil économique et social apporteront une contribution importante à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de 2016 pour le développement. Elle a noté que le PNUD avait travaillé en étroite collaboration avec plusieurs États Membres partenaires pour élaborer la nouvelle stratégie en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire, et qu'il collaborait étroitement à sa mise en œuvre avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Le PNUD fournissait également un soutien financier et technique à l'équipe spéciale du GNUD sur la coopération Sud-Sud et triangulaire en vue de recenser les bonnes pratiques et les divers enseignements tirés, et de les intégrer dans un guide destiné aux équipes de pays et aux gouvernements. Elle a précisé que le PNUD et d'autres partenaires du système des Nations Unies pour le développement travaillaient ensemble pour aider les équipes de pays à élaborer une approche intégrée de mise en œuvre des objectifs de développement durable conformément à la stratégie MAPS, en comblant notamment le déficit de financement de 17,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016/2017 pour le système des coordonnateurs résidents. Elle espérait en particulier que, grâce au soutien et à l'influence des États Membres, la Cinquième Commission de l'Assemblée générale approuverait la contribution du Secrétariat des Nations Unies.

13. Les membres du Conseil d'administration ont remercié l'Administratrice pour sa déclaration et ont salué son rôle moteur au sein de l'organisation. Ils ont insisté sur le fait que le PNUD était confronté à un défi de taille, car il devait trouver l'équilibre entre son rôle central dans la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et l'aide essentielle qu'il apportait aux régions et aux pays confrontés à des crises humanitaires et des conflits interminables. Ils ont indiqué qu'il était indispensable d'harmoniser les interventions humanitaires et de développement, non seulement pour mettre un terme aux nombreuses situations de conflit et de crise dans le monde, mais aussi pour atteindre les objectifs de développement durable.

14. Attirant l'attention sur les grands accords internationaux conclus en 2015 tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence sur le financement du développement et l'accord de Paris sur les changements climatiques, les délégations étaient satisfaites des efforts réalisés par le PNUD, en collaboration avec les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies, pour définir une

stratégie de mise en œuvre des objectifs et des cibles du développement durable basée sur l'appropriation et l'exercice des responsabilités au niveau national. Elles ont apprécié le fait que le PNUD ait suivi, à titre pilote, la stratégie MAPS du GNUD qui permettait de définir des indicateurs et de renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse des données pour les objectifs. Elles ont également salué les directives opérationnelles concrètes élaborées par l'organisation à l'intention des gouvernements et des équipes de pays des Nations Unies pour l'application du Programme 2030. Elles attendaient avec intérêt le bilan de l'expérience pilote concernant la stratégie MAPS et ont précisé qu'elles étaient ouvertes à toute idée novatrice susceptible d'accélérer les progrès à l'échelle nationale. Dans le cadre des efforts déployés pour garantir la poursuite de la coordination des activités mises en place par le système des Nations Unies pour le développement afin d'atteindre les objectifs, elles ont encouragé le PNUD à faire en sorte que le plus de pays possible adoptent les procédures opérationnelles standard de l'initiative « Unis dans l'action » et les enseignements tirés de cette dernière. Elles ont déclaré qu'elles étaient d'accord avec le PNUD pour mettre l'accent sur les objectifs 1, 10 et 16, et ont en particulier souhaité que l'organisation encourage l'état de droit et un environnement stable pour l'investissement, deux éléments indispensables à la réalisation de l'objectif 16, objectif fondamental, et ont ajouté qu'en l'absence d'une société juste, pacifique et inclusive, dotée d'institutions solides et responsables, tout effort demeurerait infructueux. Par ailleurs, elles se sont réjouies du fait que le PNUD ait intégré l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme thèmes transversaux dans les programmes de base de chaque pays.

15. Certaines délégations ont souligné que l'objectif primordial de toutes les activités du PNUD dans les pays en développement demeurerait l'élimination de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés, conformément à l'examen quadriennal et compte tenu du rôle crucial que joue l'organisation dans le renforcement des capacités nationales. À cet égard, elles ont noté que le changement d'orientation engendré par le Programme 2030 plaçait les secteurs productifs au cœur du programme de développement, si bien que le PNUD devait accorder une attention particulière à la dimension économique du Programme 2030, notamment aux secteurs de l'emploi, de l'industrialisation et des infrastructures. Elles ont appelé l'organisation à tenir compte de ce changement lorsqu'elle réaligera son plan stratégique pour la période 2014-2017 sur le Programme 2030, à l'occasion de l'examen à mi-parcours de 2016, lequel devra comporter, conformément à la décision 2015/7 du Conseil d'administration, un examen des systèmes de suivi, d'agrégation et d'établissement des rapports liés au cadre intégré de résultats et de ressources afin d'accroître la crédibilité et la responsabilité du PNUD. L'engagement du PNUD en faveur de la coopération Sud-Sud et triangulaire a été mis en exergue et des consultations plus nombreuses avec le PNUD sur sa nouvelle stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire ont été réclamées. Les délégations ont également souligné l'importance des travaux du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire et dans les petits États insulaires en développement où, en raison des grandes poches de pauvreté persistante, les critères d'allocation des ressources ne doivent pas se limiter au produit intérieur brut par tête, mais incluent des paramètres favorables aux pauvres.

16. Bien qu'encouragés par les perspectives du Programme 2030, les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur profonde préoccupation à l'égard du nombre croissant de crises majeures dans le monde, notamment devant le nombre sans précédent de personnes déplacées, les appels sous-financés et la fermeture de l'espace humanitaire, qui font peser un lourd fardeau sur le système humanitaire des Nations Unies. Ils ont salué les efforts réalisés par le PNUD pour renforcer ses capacités d'intervention en situation de crise et ont encouragé toutes les parties prenantes à participer aux grands rendez-vous du secteur humanitaire en 2016, notamment au Sommet mondial sur l'action humanitaire et à la Conférence des donateurs pour la Syrie, afin de faire preuve de créativité, de placer les populations au cœur de l'action de la communauté internationale et de changer impérativement de cap afin de mieux intégrer et harmoniser les stratégies humanitaires et de développement. Ils ont ajouté que si l'action humanitaire permettait de réaliser des progrès à plus long terme, les activités de développement devaient corriger les vulnérabilités, les inégalités et les risques de manière plus urgente.

17. Les délégations ont insisté sur le fait que 2016 était une année critique pour l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, car le Programme 2030 avait recentré les objectifs communs et fourni un cadre pour évaluer les progrès réalisés au cours des 15 prochaines années. En tant que garant du système des coordonnateurs résidents, le PNUD devait jouer un rôle moteur. Elles ont affirmé qu'il était donc essentiel de réformer et de rééquiper le système des Nations Unies pour le développement afin qu'il fournisse une aide de grande qualité et qu'il obtienne des résultats d'une efficacité optimale. Elles ont précisé que le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles, son dialogue sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement et le passage en revue de l'examen quadriennal constituaient des occasions idéales pour aborder de front ces questions, notamment celle de la structure globale du système des Nations Unies pour le développement. À ce propos, certaines délégations ont souligné l'importance de la participation sans exclusive dans les structures de gouvernance du système des Nations Unies pour le développement, qui devaient représenter équitablement chaque région. Les délégations ont insisté sur la portée universelle du Programme 2030, qui s'appliquait de la même manière aux pays en développement et aux pays développés, et ont affirmé que le PNUD devait miser sur ses avantages comparatifs, qui seront abordés lors des débats sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement. Il a été proposé de débattre plus longuement de ces questions lors de la session annuelle de 2016.

18. Compte tenu du travail qui l'attendait et du rôle de chef de file du PNUD, les membres du Conseil d'administration étaient vivement préoccupés par la situation financière difficile dans laquelle se trouvait l'organisation, notant la chute brutale des ressources de base qui sont passées de 1,1 milliard de dollars en 2008 à 550 millions de dollars en 2016. Faisant référence à l'examen quadriennal, plusieurs pays se sont dits préoccupés par le fait que le PNUD ne parviendrait pas à atteindre l'objectif fixé concernant la masse critique de ressources ni à corriger le déséquilibre entre ressources de base et autres ressources, en utilisant des ressources assorties de conditions moins contraignantes, conformément au plan stratégique et aux priorités, tout en évitant d'utiliser les ressources de base pour subventionner des activités financées par les autres ressources. Ils ont affirmé qu'une dépendance excessive du PNUD à l'égard des autres ressources pourrait compromettre son

universalité et son caractère multilatéral. Préoccupés par le fait que les pressions financières ne feront que s'aggraver face à l'escalade des crises humanitaires, ils ont appelé le PNUD à continuer d'explorer d'autres voies afin d'élargir sa base de donateurs en faisant appel à la fois aux États et aux partenariats avec des donateurs non traditionnels, notamment la société civile, les institutions philanthropiques et le secteur privé. Un groupe de délégations a souligné que la volonté générale de « ne laisser personne de côté » exigeait que chaque pays joue un rôle actif, à la mesure de ses moyens et de ses capacités, non seulement pour atteindre les objectifs nationaux mais également pour contribuer de manière significative aux efforts de développement des Nations Unies dans les pays de programme.

19. Consciente de l'immensité de la tâche et des fortes attentes à l'égard de l'organisation, l'Administratrice a répondu que le PNUD s'était engagé à faire de l'élimination de la pauvreté son objectif prioritaire, conformément à ce qui avait été énoncé dans le Programme 2030 et le plan stratégique du PNUD. Le PNUD s'efforçait de lutter contre les aspects multidimensionnels de la pauvreté, s'appuyant notamment sur les expériences vécues en Amérique latine et aux Caraïbes afin de les partager à l'échelle mondiale. Elle a insisté sur la question de l'universalité dans le mandat du PNUD, précisant que l'organisation était un leader d'opinion dans le débat sur le développement, puisqu'elle avait par exemple soutenu les États Membres dans l'élaboration du Programme 2030. Le PNUD ne cherchait pas à jouer un rôle dans le développement des pays qui ne relevaient pas de son mandat, mais à tirer parti de ses avantages comparatifs là où c'était nécessaire. Concernant les travaux en situation de crise, elle a affirmé que le PNUD s'efforçait de venir en aide aux populations déplacées et aux migrants, en collaboration avec ses partenaires qui soutenaient vigoureusement sa démarche fondée sur la résilience, car elle pouvait s'avérer particulièrement utile au cœur d'une crise. Elle a indiqué que le PNUD continuerait d'adapter son modèle d'activité en fonction de sa situation financière, tout en ajoutant que, tandis que l'organisation cherchait activement à élargir sa base de donateurs, notamment en faisant appel à des donateurs non traditionnels, tels que des banques de développement, le secteur privé, des institutions philanthropiques, des particuliers et les nouveaux guichets de financement, seuls 51 États Membres avaient versé des contributions de base au PNUD, tandis que plus de 120 d'entre eux en avaient versé à d'autres organisations du système des Nations Unies pour le Développement. Elle a affirmé que le PNUD continuerait de poursuivre activement son dialogue avec les États Membres partenaires pour développer sa stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire tout en poursuivant ses activités en matière de coopération Sud-Sud, qui reposaient notamment sur l'engagement de l'organisation vis-à-vis des pays à revenu intermédiaire et des petits États insulaires en développement. S'agissant des pays les moins avancés, elle a noté que le PNUD était activement engagé dans le processus d'examen du Programme d'action d'Istanbul en 2016 et qu'il soutenait ces pays dans leur processus de reclassement. Elle a rappelé que le PNUD consacrerait au moins 15 % des ressources des quatre guichets de financement à l'intégration des questions intersectorielles de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes dans tous ses travaux. Elle a expliqué que, dans le cadre des efforts déployés pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030, le système des Nations Unies pour le développement faisait l'objet d'une réforme continue et que les organisations onusiennes avaient notamment adopté la stratégie commune MAPS. De même, le PNUD a activement soutenu les dialogues du Conseil économique et social et l'examen qualitatif de 2016 de l'examen quadriennal. Elle a indiqué que le système s'était donné pour

objectif de garantir une meilleure répartition géographique et une représentation plus équitable des deux sexes dans la réserve des coordonnateurs résidents. Enfin, elle a assuré au Conseil d'administration que le PNUD avait pris en compte et attentivement examiné toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et qu'il était prêt à mettre toute information supplémentaire à la disposition du Conseil.

Programmes de pays et questions connexes

20. Le Directeur régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a présenté le point de l'ordre du jour. Les directeurs régionaux du PNUD pour l'Afrique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont donné des détails sur les projets de descriptif de programme de pays pour l'Argentine, l'Azerbaïdjan, l'Éthiopie, l'Iraq, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie et l'Uruguay, ainsi que sur la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Brésil, le Ghana, la République dominicaine, la République démocratique populaire lao, Trinité-et-Tobago et l'Ukraine, et sur la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Philippines.

21. Conformément à la décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les programmes de pays ci-après : Éthiopie (DP/DCP/ETH/3) et République-Unie de Tanzanie (DP/DCP/TZA/2) pour l'Afrique; Iraq (DP/DCP/IRQ/2 et Corr.1) et République arabe syrienne (DP/DCP/SYR/3) pour les États arabes; Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/4) pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants; et Argentine (DP/DCP/ARG/3) et Uruguay (DP/DCP/URY/3) pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

22. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour le Brésil, la République démocratique populaire lao et la Trinité-et-Tobago du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et pour le Ghana, la République dominicaine et l'Ukraine du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, qui ont déjà été approuvées par l'Administratrice (DP/2016/3).

23. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Philippines du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 (DP/2016/3).

III. Évaluation

24. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour. Le Responsable de l'évaluation du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines (DP/2016/4) et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'administration à l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines (DP/2016/5).

25. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le Bureau indépendant d'évaluation pour son rapport sur la contribution du PNUD à la lutte antimines et l'administration pour sa réponse. Ils ont exhorté le PNUD à s'appuyer sur les recommandations formulées afin d'améliorer sa coopération dans la lutte antimines à l'avenir. Les délégations ont souligné la remarquable contribution de

l'organisation à la lutte antimines, qui a été reconnue par l'équipe d'évaluation, notamment les initiatives visant à renforcer les capacités institutionnelles des partenaires nationaux et à améliorer la sécurité des communautés touchées par les mines. Elles se sont félicitées des travaux réalisés par le PNUD pour améliorer les moyens de subsistance et faciliter la coopération Sud-Sud, et ont déclaré qu'elles partageaient sa conception à l'égard du déminage et du développement socioéconomique, ainsi que sa vision de l'aide aux victimes qui cible les personnes handicapées et repose sur le développement inclusif. Elles ont également salué la volonté du PNUD d'adopter des approches différentes selon qu'il s'adresse à des femmes, des hommes, des garçons ou des filles en matière d'éducation aux risques des mines, et son intégration de la problématique hommes-femmes. Elles ont précisé que le travail du PNUD dans la lutte antimines devait être guidé par les domaines d'action prioritaires définis dans les programmes de pays approuvés, et ont encouragé le PNUD à collaborer avec les gouvernements nationaux pour veiller à ce que ses opérations de déminage fassent davantage peser la balance en faveur des communautés les plus pauvres et les plus marginalisées.

26. Les délégations ont expliqué que l'engagement à long terme de l'organisation en faveur des programmes actuels de lutte antimines devait être soutenu de manière cohérente, au niveau du siège et des régions, afin que les pays effectuant la transition vers une mise en œuvre nationale puissent bénéficier des conseils techniques et pratiques et de l'appui logistique dont ils ont besoin. Il est essentiel de renforcer les capacités nationales de gestion de la lutte antimines et de disposer notamment de solides services consultatifs dans les bureaux de pays du PNUD ainsi que de mieux intégrer la lutte antimines dans les activités plus générales de développement, en particulier dans les zones touchées. Elles ont noté que, dans cette approche, il était nécessaire de prendre en compte les besoins et les risques locaux avant d'arrêter les priorités, d'inclure des indicateurs de réussite clairement définis, de faire appel à la société civile et aux autres partenaires lors de la planification des activités de développement dans le cadre du relèvement postconflit et d'accroître l'efficacité et la responsabilité. Elles ont déclaré qu'elles attendaient avec intérêt que le PNUD réaffirme sa volonté de poursuivre son travail dans la lutte antimines à l'échelle mondiale et lui ont demandé de refléter ses activités antimines dans ses rapports annuels et dans son prochain plan stratégique, tout en fournissant aux donateurs de ressources autres que celles de base des rapports axés sur les résultats, dans les délais impartis.

27. Pour répondre à ce qui a été dit concernant les liens entre l'aide aux victimes des mines et le cadre plus large de l'assistance aux personnes handicapées, le Responsable de l'évaluation du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a déclaré que le plan d'évaluation à moyen terme de 2015 avait notamment évalué la place accordée aux personnes handicapées dans les initiatives de développement. Il a indiqué que le bureau fournirait les résultats de cette évaluation lors de la première session ordinaire de 2017, ce qui permettra d'engager des discussions avec l'administration sur la voie à suivre dans ce domaine, compte tenu de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des travaux actuels du PNUD.

28. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a précisé que les évaluateurs s'étaient efforcés de refléter la situation sur le terrain et dans les communautés locales en compilant les données de nombreuses études de cas nationales qui lui ont permis de démontrer les progrès réalisés en matière de développement.

29. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souligné que le rôle du PNUD était de soutenir, en toute neutralité, les efforts entrepris pour résoudre les problèmes causés par les mines terrestres et minimiser les pertes. Il a ajouté que si les autres ressources servaient à financer les programmes de lutte antimines, les ressources de base permettaient au PNUD de disposer des fonctions techniques et consultatives nécessaires pour renforcer les capacités nationales, maintenir les équipes régionales et mondiales, et mettre en œuvre les programmes. Il a déclaré que s'il avait fait de la lutte antimines une priorité dans son plan stratégique pour la période 2014-2017, le PNUD continuait de répondre aux demandes des pays de programme et avait inclus la lutte antimines dans le cadre plus large de ses activités de développement, s'associant aux efforts réalisés par le Service de la lutte antimines de l'ONU et par d'autres organisations pour mettre en œuvre la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018. Il a expliqué que les formidables échanges qui s'étaient mis en place dans le cadre de la coopération Sud-Sud avait donné des résultats en matière de lutte antimines et que, outre le savoir-faire et les capacités de coordination, le PNUD devait également évoquer la question de la mobilisation des ressources lors des discussions avec les donateurs pour renforcer ces efforts. Il a noté que, en vertu du droit de la guerre, le PNUD ne pouvait s'engager dans des activités de lutte antimines qu'après la cessation du conflit. Pour terminer, il a ajouté que le partage des connaissances et de l'information était crucial pour identifier et déminer les zones touchées.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/1 : évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines et réponse de l'administration.

Débat consacré au FNUAP

IV. Déclaration du Directeur exécutif, programmes de pays et questions connexes

31. Dans sa déclaration au Conseil d'administration (disponible sur le site Web du FNUAP), le Directeur exécutif du FNUAP a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur engagement, leur direction éclairée et leur orientation tout au long de l'année 2015. Grâce à leur participation active dans le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et dans les consultations pour l'après-2015, il a été possible d'intégrer étroitement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), ainsi que les droits, la santé et l'émancipation des femmes et des jeunes dans le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. Il a précisé que la validation du concept de dividende démographique dans le Programme 2030 constituait une occasion unique pour le FNUAP d'accélérer l'action qu'il mène pour concrétiser les aspirations fondamentales du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014. Il a félicité le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus pour 2016, notant que cette année serait un tournant pour la communauté internationale, qui commençait à mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable.

32. Le Directeur exécutif a souligné les accords multilatéraux conclus en 2015, y compris l'adoption du Programme 2030, l'accord de Paris sur le changement climatique signé lors de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur le changement climatique et le Programme d'action d'Addis-Abeba, issu de la troisième Conférence sur le financement du développement. Il a noté que ce dernier visait à aligner les politiques et les flux financiers sur les priorités économiques, sociales et environnementales, et insistait sur la nécessité de mobiliser les ressources nationales. Tout en expliquant que le financement était la pierre angulaire pour la réalisation des objectifs de développement durable, il a souligné que le contexte de financement demeurait difficile et obligeait à penser autrement, à créer de nouveaux partenariats et à trouver de nouvelles façons de procéder.

33. Il a insisté sur l'importance d'un financement de base prévisible pour permettre au Fonds de maintenir des services de grande qualité et de s'acquitter de son mandat. Il a noté qu'en 2015 les ressources de base avaient diminué de 80 millions de dollars, notamment en raison des fluctuations défavorables des taux de change, et devraient encore baisser en 2016. Les autres ressources, essentiellement destinées à des financements non-thématiques, étaient majoritairement des engagements à court terme, d'où la difficulté du FNUAP de maintenir son solide cadre institutionnel, notamment avec les gels de postes. Il a affirmé que, pour relever le défi de front, le FNUAP avait créé une unité chargée de la gestion des ressources autres que celles de base et était en consultation étroite avec les donateurs pour améliorer la situation des ressources ordinaires tout en continuant d'innover dans les opérations et l'exécution des programmes.

34. Il a ajouté que le mandat du FUNAP n'avait jamais été aussi pertinent. La santé sexuelle et reproductive et les droits liés à la procréation, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes étaient essentiels au développement durable pour tirer parti du dividende démographique et renforcer la résilience. Expliquant que la CIPD et le Programme 2030 ne faisaient que se renforcer mutuellement, il a déclaré que, dans le cadre du programme 2030, le Fonds investirait majoritairement dans la planification familiale, le dividende démographique, l'action humanitaire et le renforcement de la résilience, ainsi que dans les données relatives au développement.

35. Les activités mises en place par le Fonds en matière de planification familiale pour atteindre les personnes les plus démunies s'appuyaient sur le programme d'approvisionnement du FNUAP, ce dernier étant le plus grand fonds mondial œuvrant en faveur de la planification familiale et le plus grand fournisseur de contraceptifs. Le programme était essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs du partenariat Family Planning 2020, grâce auquel 120 millions de femmes et de filles pourront bénéficier de moyens de contraception modernes d'ici à 2020. Il a précisé que même si, depuis 2007, les programmes d'approvisionnement avaient permis d'épargner 700 000 vies et des milliards de dollars en frais de santé dans les pays ayant le plus de besoins non satisfaits, la planification familiale demeurait confrontée à une crise financière mondiale et le déficit de financement du programme était estimé à 1 milliard de dollars sur les cinq prochaines années, ce qui pouvait mettre en péril son impact au niveau mondial.

36. Le Directeur exécutif a précisé que le travail du Fonds consistait notamment à optimiser le potentiel des jeunes et des adolescentes, en misant sur le dividende démographique, et en créant les conditions nécessaires pour qu'ils puissent exercer leur droit à la santé sexuelle et reproductive, et à la planification familiale. Pour faire avancer cette initiative, le Fonds travaillait avec des partenaires, notamment par le biais du Forum économique mondial, de la Banque mondiale, du Projet relatif à l'autonomisation des femmes et au dividende démographique au Sahel et des organisations confessionnelles, et s'efforçait de promouvoir un dialogue de haut niveau, de faciliter les efforts régionaux, de contribuer à l'élaboration d'études nationales pour la planification à l'échelle du pays et de créer un environnement propice à l'investissement multisectoriel.

37. Il a ajouté que dans les situations de crises, le FNUAP dispensait des services de santé sexuelle et reproductive, et de lutte contre la violence sexiste, notamment en République arabe syrienne, au Yémen, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, souvent dans des conditions difficiles entachées par l'extrémisme et les violations des droits de l'homme. Il a noté que le rapport de 2015 sur *l'État de la population* reposait sur un programme porteur de changements pour les femmes et les filles des pays en crise. Le FUNAP attendait avec intérêt la Conférence des donateurs pour la Syrie, organisée en 2016, au cours de laquelle il lancerait un appel pour obtenir davantage de fonds en vue de répondre aux besoins urgents des personnes déplacées et des réfugiés. Étant donné que 60 % des décès maternels dans le monde survenaient en situation de crise humanitaire, le Fonds défendait ardemment l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants, y compris dans les contextes de crise et de catastrophe, en fournissant des services de santé sexuelle et reproductive et en dispensant son savoir-faire là où c'était nécessaire.

38. Pour terminer, il a indiqué que le FNUAP continuait de soutenir et de développer les capacités en matière de données et de statistiques, les systèmes nationaux de gestion des données démographiques et les capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données désagrégées pour la programmation et le suivi des progrès. L'examen à mi-parcours de 2016 du plan stratégique pour la période 2014-2017 sera pour le FNUAP l'occasion de préciser ses orientations et de mieux les aligner sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, qui interviendra aussi en 2016, ainsi que sur le Programme 2030. Parallèlement, le Fonds s'est engagé en faveur d'un meilleur contrôle et d'une plus grande responsabilité.

39. Les membres du Conseil d'administration ont remercié le Directeur exécutif de l'efficacité dont il a fait preuve et ont exprimé leur soutien ferme et résolu en faveur des travaux que menait le FNUAP dans les pays en situation de crise et ceux qui ne l'étaient pas afin de promouvoir et de fournir des services de santé sexuelle et reproductive et des services liés aux droits en matière de procréation, ciblant les femmes, les jeunes et les populations vulnérables. Ils ont noté avec satisfaction l'attention accordée par le Fonds à la planification familiale, au dividende démographique, à l'action humanitaire et au renforcement de la résilience, ainsi qu'aux données relatives au développement, conformément aux principes de la CIPD, au Programme 2030 et au partenariat Family Planning 2020. Ils ont expliqué que, compte tenu de son mandat, le FNUAP était idéalement placé pour se positionner en chef de file vis-à-vis des objectifs de développement durable 3 et 5 qui, grâce à leur caractère transversal, contribueront à la réalisation du Programme 2030 et de l'objectif primordial visant à ne laisser personne pour compte.

40. Les délégations ont approuvé et salué avec force le travail réalisé par le Fonds dans les situations de crise humanitaire, travail qu'elles considéraient comme crucial pour la paix, le redressement et la réalisation des objectifs de développement durable. Elles se sont félicités du travail effectué auprès des personnes déplacées et des réfugiés en République arabe syrienne, en Iraq et en Jordanie, et pour faire face à l'épidémie d'Ebola en Afrique occidentale, notamment auprès des femmes et des jeunes dans les zones isolées où il était nécessaire d'apporter une aide et de renforcer les capacités pour amorcer un redressement socioéconomique. À ce titre, elles étaient notamment frappées par la fragilité particulière des femmes et des filles et par les violences commises à leur égard dans les situations de crise, comme l'indiquait le rapport de 2015 sur *L'État de la population mondiale*. Elles ont exhorté la communauté internationale à s'attaquer sérieusement à ces questions lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016. Notant le rôle central de la santé sexuelle et reproductive et des droits relatifs à la procréation dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), les délégations ont souligné le rôle moteur que jouait le Fonds, non seulement dans la fourniture de l'aide, mais aussi pour que les femmes et les filles puissent être actrices dans le renforcement de la paix et de la sécurité, et dans la mise en place d'un développement à long terme. Il faut citer à ce titre le précieux travail déjà réalisé par le Fonds dans le cadre de son programme d'approvisionnement, qui faisait de lui l'un des principaux fournisseurs de médicaments, de services et de produits contraceptifs et de santé génésique, notamment dans les situations de crises humanitaires. Se félicitant des réformes que le Fonds proposait d'apporter au programme d'approvisionnement, les délégations se sont néanmoins dites préoccupées par le fait que les ressources limitées dont il dispose puissent entraîner une réduction des réserves actuelles et mettre potentiellement en péril l'impact du programme.

41. Des délégations ont indiqué que l'examen à mi-parcours de 2016 du plan stratégique constituait une bonne occasion pour le FNUAP de réaligner son action sur le Programme 2030 et sur les objectifs de développement durables, conformément à ses avantages comparatifs. Deux délégations ont manifesté leur intérêt à l'égard de la réunion conjointe des Conseils d'administration de juin 2016 qui servira de plateforme pour débattre des problèmes se posant à l'échelle du système et pour préparer l'examen quadriennal complet de 2016 des activités opérationnelles de développement afin de mieux définir le rôle du Fonds dans la mise en œuvre du Programme 2030 conformément à la vision commune des Nations Unies. D'autres délégations ont noté que, dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul, l'appui du FNUAP aux pays les moins avancés devait également demeurer une priorité. Elles ont également déclaré que les dialogues du Conseil économique et social constituaient un outil essentiel permettant à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement d'aborder la question de l'équilibre entre la mise en œuvre du Programme de 2030 et la résolution des multiples crises humanitaires qui sévissaient dans le monde. Il a été proposé que le Fonds joue un plus grand rôle dans la gouvernance de la santé à l'échelle mondiale, notamment face aux urgences de santé publique telles que l'épidémie d'Ebola et la recrudescence du virus Zika en Amérique latine, où les décès maternels et néonataux étaient particulièrement élevés. Les délégations ont indiqué que ces thèmes devraient être débattus lors du Sommet mondial de 2016 sur l'action humanitaire et la Conférence de 2016 des donateurs pour la Syrie, et que le Fonds devrait activement participer aux préparatifs de ces événements.

42. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'accent mis par le Fonds sur la planification axée sur des données factuelles, la transparence et la responsabilité, ainsi que de sa volonté de renforcer les capacités nationales, régionales et organisationnelles pour une collecte et une analyse optimales des données. Ils comptaient sur le FUNAP pour contribuer à améliorer la qualité des données et des indicateurs de développement relatifs à la dynamique des populations et à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Ils ont salué l'évaluation commune du FNUAP et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans laquelle il était recommandé d'accorder davantage d'attention à la mise en œuvre des directives du Comité permanent interorganisations et à la prise en compte de la violence sexiste dans les interventions humanitaires en République arabe syrienne. À ce titre, si la nécessité de renforcer les capacités des institutions nationales a été reconnue dans le rapport, il a été demandé au FNUAP de veiller à ce que ses propositions d'amélioration soient viables et qu'elles soient appuyées par des politiques solides et des ressources adéquates. Les États Membres ont souligné que le succès des interventions du FNUAP à l'échelle mondiale reposait sur des multipartenariats et une coordination étroite avec les autres organisations du système des Nations Unies pour le développement.

43. Compte tenu de cet important mandat et de la croissance économique toujours lente dans certaines régions, les délégations se sont dites préoccupées par la diminution constante des ressources ordinaires qui pourrait mettre en péril la qualité des activités du FNUAP et fausser les priorités. Elles se sont également enquis de la santé financière du fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et de la réserve aux fins des interventions humanitaires, ainsi que des efforts réalisés par le FUNAP pour assurer leur financement continu, compte tenu du nombre de crises simultanées auxquelles l'organisation devait répondre. Elles ont également salué les efforts entrepris par le FNUAP pour harmoniser l'action des donateurs et la coordination interorganisations dans ce domaine. De même, les coupures de personnel et les mouvements engendrés à l'échelle régionale par les difficultés financières étaient source de préoccupation. Un groupe de délégations a mis en exergue le rôle clef des bureaux régionaux du FNUAP dans la prestation des services techniques, l'accès aux réseaux régionaux et mondiaux et le partage des bonnes pratiques. Les délégations ont encouragé tous ceux qui étaient en position de le faire d'accroître leurs contributions, tout en recommandant au Fonds de n'épargner aucun effort pour explorer et diversifier les nouvelles sources de financement, les partenariats et les accords non traditionnels, notamment avec le secteur privé et par les financements internes.

44. Le Directeur exécutif a répondu en réaffirmant la volonté du Fonds de faire participer tous les partenaires à la mise en œuvre du Programme 2030 et du programme de la CIPD, tout en soulignant que le FNUAP devrait faire toujours plus avec moins de ressources et mieux coordonner son action avec celle du système des Nations Unies pour le développement. Le Fonds travaillera en collaboration avec le Conseil d'administration pour répondre à toutes les questions soulevées lors de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2014-2017.

45. Concernant l'action humanitaire, il a assuré les délégations que le FNUAP dispenserait ses services de manière transparente et qu'il ferait en sorte que la problématique sexospécifique et la protection des femmes et des filles figurent en bonne place à l'ordre du jour du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016. Il a noté que le FNUAP avait eu recours, avec succès, au fonds d'intervention pour

les urgences humanitaires, notamment dans le cadre des crises humanitaires survenues en Iraq et en République arabe syrienne, tout en insistant sur la nécessité de maintenir un financement adéquat pour répondre à la demande. Concernant la lutte contre Ebola, il a déclaré que des efforts restaient à faire concernant le diagnostic et la mise en place de solides systèmes de santé au niveau national et local. S'agissant du virus Zika, le FNUAP a pris des mesures par l'intermédiaire de ses bureaux de pays pour diffuser des informations claires et fournir des services de soins prénatals aux femmes et aux filles.

46. Il a affirmé que le Fonds recherchait activement des méthodes non traditionnelles de mobilisation des ressources et qu'il avait déjà conclu des accords avec plusieurs pays afin de financer des programmes permettant d'alléger la pression exercée sur les ressources ordinaires. Il a assuré les délégations que, si le FNUAP mettait davantage l'accent sur les crises humanitaires et les difficultés financières, son travail dans les pays à revenu intermédiaire demeurerait une priorité absolue. Le Fonds continuera d'engager des consultations avec ces pays et fera de son mieux pour maintenir les niveaux des postes dans les bureaux régionaux et sous-régionaux. À cet égard, il a souligné le potentiel de la mobilisation des ressources à l'échelle régionale. Il s'est également félicité de l'initiative mise en place par le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (les BRICS) en vue d'utiliser les transferts de technologies et de connaissances entre les pays du Sud afin qu'ils puissent tirer parti du dividende démographique.

Programmes de pays et questions connexes

47. Le Directeur exécutif du FNUAP (Programme) a présenté le point de l'ordre du jour. Les directeurs régionaux du FNUAP pour les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté en détail les programmes de pays pour l'Éthiopie, l'Iraq, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie et l'Uruguay, ainsi que la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Philippines, la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Algérie et le Yémen, et la première prolongation d'un an du programme de pays pour le Ghana.

48. Dans leurs observations, les délégations se sont déclarées préoccupées par le manque de clarté quant au processus de préparation et d'approbation du programme de pays. À cet égard, elles ont souligné qu'il était absolument crucial que le pays de programme prenne en main la planification stratégique, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de pays, selon le principe de la maîtrise nationale, avec la participation de toutes les parties prenantes au niveau national.

49. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les programmes de pays pour les pays ci-après : Éthiopie (DP/FPA/CPD/ETH/8), Iraq (DP/FPA/CPD/IRQ/2), République arabe syrienne (DP/FPA/CPD/SYR/8), République-Unie de Tanzanie (DP/FPA/CPD/TZA/8) et Uruguay (DP/FPA/CPD/URY/3).

50. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Philippines et la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Algérie et le Yémen (DP/FPA/2016/2). Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour le Ghana (DP/FPA/2016/2).

Débat consacré à l'UNOPS

V. Déclaration de la Directrice exécutive

51. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (accessible sur le site Web de l'UNOPS), la Directrice exécutive a remercié les Vice-Présidents sortants pour leur engagement et leur appui tout au long de 2015 et a félicité le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus pour 2016. Elle a attiré l'attention sur la hausse alarmante des crises humanitaires, l'augmentation rapide de la population mondiale, ainsi que le réchauffement de la planète et les changements climatiques. Elle a souligné le travail accompli par l'UNOPS, en collaboration avec les partenaires des secteurs public et privé, pour relever ces défis, fournir les produits, l'infrastructure et les services d'approvisionnement et de gestion des projets nécessaires lors des interventions d'urgence, dans le cadre des opérations humanitaires et de maintien de la paix, notamment en République arabe syrienne et au Yémen. L'UNOPS attendait avec impatience de partager ces expériences lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016.

52. Afin de continuer à relever ces défis, elle a déclaré que l'UNOPS avait modifié et amélioré sa structure et ses fonctions, intensifié sa coordination avec les autres organisations de Nations Unies, en particulier avec l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la Santé, et qu'il renforçait ses activités de communication et de sensibilisation. Fort de l'expérience acquise par le secteur privé et conformément aux normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, l'UNOPS présentera, en 2016, son rapport annuel combiné à un « rapport de viabilité », qui sera non seulement axé sur les risques financiers, mais aussi sur les risques opérationnels. En 2016, il rejoindra également les membres du Partenariat mondial pour les données du développement durable et collaborera avec ces derniers afin d'appuyer la création, l'ouverture et l'utilisation de données qui contribueront à éliminer la pauvreté et à lutter contre les inégalités, les injustices et les changements climatiques.

53. La Directrice exécutive a souligné que 2015 était une année positive pour l'UNOPS, marquée par des opérations de plus grande qualité et des changements structurels efficaces, notamment la création d'une nouvelle plateforme unique appelée « OneUNOPS » regroupant les systèmes d'appui administratif et financier, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. L'UNOPS a également créé un comité d'investissement chargé d'aider l'organisation à gérer le montant annuel de plus de 1 milliard de dollars dont elle a la responsabilité. Elle a expliqué que l'UNOPS s'efforçait continuellement d'innover et de mobiliser les investissements du secteur privé pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable. En septembre 2016, l'UNOPS présentera l'examen à mi-parcours de son plan stratégique pour la période 2014-2017, ce qui lui laissera le temps d'apporter des modifications supplémentaires pour s'adapter au Programme 2030.

54. Les membres du Conseil d'administration ont félicité l'UNOPS pour la modernité et l'innovation de ses méthodes d'approvisionnement, de mise en œuvre et de gestion viables des projets, basées sur les principes du développement durable définis dans le Programme 2030. Reconnaissant que l'UNOPS mettait clairement l'accent sur la viabilité dans tous ses domaines d'action, les délégations étaient particulièrement satisfaites des procédures d'achat responsables de l'organisation et ont encouragé d'autres organisations des Nations Unies à faire appel à l'UNOPS

pour leurs besoins d'approvisionnement, compte tenu notamment de la raréfaction des ressources. Ils ont encouragé l'UNOPS à poursuivre sa politique d'achat responsable dans les partenariats permanents avec les organisations des Nations Unies, la Banque mondiale et le secteur privé, domaine dans lequel l'organisation possédait un avantage comparatif particulier, notamment pour mobiliser un appui en faveur des objectifs de développement durable. Par ailleurs, ils ont apprécié le modèle d'activité unique de l'UNOPS au sein du système des Nations Unies, dont le succès était clairement illustré par l'expansion de son budget et de ses activités, qu'il menait avec des acteurs très divers des secteurs public et privé, souvent dans des environnements très difficiles. Ils ont souligné le rôle crucial de l'UNOPS dans la réalisation du Programme 2030 et l'ont encouragé à poursuivre les efforts qu'il réalisait pour améliorer la transparence et l'efficacité, notamment en effectuant une solide gestion des risques et en s'engageant de manière permanente avec le secteur privé.

55. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a salué l'appui ferme et continu des membres du Conseil d'administration dans la recherche de méthodes innovantes destinées à promouvoir le développement durable, notamment les pratiques d'achat responsables qui constituent une pierre angulaire des opérations de l'UNOPS. Elle a noté que 2016 serait une année charnière pour l'UNOPS, car l'organisation s'apprêtait à lancer une nouvelle plate-forme d'information et de communications et une nouvelle plate-forme de commerce électronique afin de faciliter l'accès des partenaires et de promouvoir des solutions efficaces, novatrices et économiques. L'UNOPS collaborait également avec des partenaires pour mieux faire connaître le site Web des cyberacheteurs des Nations Unies en vue d'étendre son utilisation, de promouvoir l'innovation et d'optimiser l'utilisation des fonds disponibles pour aider ceux qui en avaient le plus besoin. Son travail avec le secteur privé obligeait également l'UNOPS à renforcer ses systèmes de gestion des risques et l'avait conduit récemment à créer une unité de contrôle de la qualité et des risques pour mieux gérer les risques avec les partenaires.

Débat consacré aux questions communes

VI. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

56. Le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014 (DP/2016/6 et annexes). Le Directeur général adjoint à la gestion du FNUAP a présenté le rapport du Directeur exécutif intitulé Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2014 : état d'avancement de l'application des recommandations (DP/FPA/2016/1 et annexes). Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014 (DP/OPS/2016/1).

57. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des opinions sans réserves émises par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, et ont salué les progrès réalisés dans l'ensemble par les trois organisations dans la mise en œuvre des

recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Dans le cadre de leurs priorités d'audit, il a été demandé aux organisations de continuer de cibler les questions d'ordre pluridisciplinaire et les questions nouvelles, y compris celles liées aux difficultés de mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public, et de partager les enseignements tirés avec les organisations du système des Nations Unies. Les délégations ont à leur tour commenté les progrès réalisés et les points à améliorer dans chaque institution. Des renseignements additionnels ont également été demandés concernant : a) les changements structurels entrepris par chaque organisation et leur impact sur les ressources humaines ; b) le plan de valorisation des avantages des changements structurels, de façon à ce que les membres du Conseil d'administration puissent évaluer leurs contributions qualitatives ; et c), plus particulièrement l'UNOPS, la date à laquelle l'Organisation envisageait de terminer son plan de valorisation des avantages découlant de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré.

PNUD

58. Félicitant le PNUD pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, les membres du Conseil d'administration ont salué l'occasion annuelle qui leur était donnée de constater et de recenser les améliorations apportées par l'administration. Ils ont noté en particulier la chute de près de 50 % du nombre des priorités d'audit depuis 2007 et la quasi-élimination des recommandations d'audit en souffrance depuis longtemps. S'ils se réjouissaient des explications données sur la façon de surmonter les problèmes de gestion rencontrés dans la réalisation des huit priorités d'audit pour l'exercice biennal 2014-2015, ils attendaient des informations plus précises sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ils ont demandé que les prochains rapports comportent des informations plus détaillées sur la façon dont le PNUD avait donné suite aux recommandations formulées et ont suggéré de consulter les rapports du FNUAP et de l'UNOPS pour se faire une idée du degré de précision attendu.

59. Les délégations se sont dites satisfaites que le PNUD ait fait de l'approvisionnement une priorité absolue et ont salué les mesures préventives qu'il a prises pour atténuer la fraude, la corruption et les détournements de fonds. Elles étaient particulièrement intéressées par la nouvelle stratégie d'approvisionnement de l'organisation, se sont déclarées optimistes quant au fait qu'elle permettrait de régler les problèmes de capacité et de conformité, et ont déclaré attendre avec intérêt quel serait son impact. Les délégations ont exhorté le PNUD et les autres organisations des Nations Unies à tirer parti de l'expérience de l'UNOPS en matière d'approvisionnement. Les membres du Conseil d'administration ont souligné que le PNUD avait encore beaucoup à faire pour se prémunir contre les risques liés à sa dépendance vis-à-vis des partenaires externes. Faisant écho à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, ils ont constaté qu'il était nécessaire d'assurer un meilleur suivi des partenaires d'exécution, notamment des partenaires de la modalité d'exécution nationale. S'ils se sont dits satisfaits du déploiement de la version révisée de 2015 de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, ils ont encouragé le PNUD à continuer d'accorder la priorité à sa mise en œuvre et à la suivre de près, ainsi qu'à faire rapport au Conseil d'administration en 2016. À cet égard, ils ont appelé le PNUD à investir dans le renforcement des

capacités pour un déploiement continu et qualitatif de la politique, en particulier dans les pays à haut risque.

60. Concernant la fraude, les membres du Conseil d'administration ont salué la transparence dont le PNUD a fait preuve pour couvrir ce sujet dans le rapport financier, mais se sont demandés si la diminution des cas signalés était due à l'intervention de l'administration ou simplement à une baisse du nombre de signalements. Se rapportant à des décisions antérieures du Conseil d'administration, ils ont précisé que l'organisation devait faire tout son possible pour protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles, en s'appuyant sur des politiques connues de tout le personnel. En réponse au rapport des commissaires aux comptes faisant état de faiblesses persistantes en ce qui concerne la gestion de projet, le contrôle et l'établissement des rapports d'activité, les délégations ont encouragé le PNUD à accorder une priorité élevée à l'assurance qualité de la programmation et de la gestion axée sur les résultats au niveau des pays. Le PNUD devrait également veiller à ce que les bureaux de pays préparent des rapports en temps utile pour tous les projets et qu'ils répondent aux exigences en matière de suivi des projets, notamment qu'ils actualisent les registres de risques. Notant que les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service avaient augmenté en raison de facteurs externes, après 2014, et conscientes du fait que le PNUD disposait d'une stratégie sur 15 ans pour combler l'écart entre le passif et le montant accumulé, les délégations ont voulu en savoir davantage sur le succès de la stratégie à ce jour.

FNUAP

61. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des progrès réalisés par le FNUAP depuis 2015 dans la mise en œuvre de la plupart des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Reconnaisant que les environnements de travail complexes exposaient le FNUAP à des risques considérables, ils se sont dits satisfaits des progrès effectués concernant l'élaboration et la mise en place de son dispositif de gestion des risques, et attendaient avec intérêt d'être informés de son impact dans les prochains rapports. Ils ont néanmoins souligné la nécessité de s'assurer que toutes les unités administratives engagées dans l'évaluation des risques stratégiques disposaient de la formation et des compétences nécessaires pour que cette dernière soit efficace et viable. Ils ont apprécié les progrès considérables réalisés par le FNUAP depuis 2009 pour renforcer les capacités des bureaux de pays et des bureaux extérieurs et se sont dits satisfaits des efforts entrepris par l'organisation pour renforcer le contrôle en effectuant notamment un examen complet des bureaux décentralisés et en apportant des modifications à son manuel institutionnel. Ils ont néanmoins demandé un plus grand suivi et une évaluation plus complète des capacités des bureaux régionaux et des bureaux de pays, et ont cherché à obtenir davantage d'informations sur l'incidence globale de la régionalisation en cours.

62. Les délégations ont souligné la nécessité pour le FNUAP de posséder de solides dispositifs en matière d'achats et de gestion des stocks, notant qu'un meilleur système de suivi de la logistique des marchandises permettrait au Fonds de suivre la livraison et la distribution, et contribuerait à améliorer l'efficacité de la gestion de l'approvisionnement. Elles ont encouragé le FNUAP à suivre de près le nouveau système et son impact sur l'exécution des programmes. Elles ont également souligné l'importance des outils ordinaires de suivi à tous les niveaux de la chaîne

d'approvisionnement pour s'assurer que les fournitures parviennent aux destinataires désignés en temps opportun. Concernant le risque associé aux partenaires d'exécution, les délégations ont remercié le FNUAP d'avoir lancé le programme mondial de programmation, et attendaient avec intérêt les fonctions de la phase 2; elles se sont félicitées du fait que le programme obligeait les partenaires d'exécution à présenter des rapports d'étape du plan de travail, de manière régulière et ponctuelle, avant de pouvoir être rémunérés. Tout en se félicitant du point fait sur l'état d'avancement de la nouvelle microévaluation que prévoit la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, ainsi que de la politique révisée de sélection et d'évaluation des partenaires d'exécution, ils ont encouragé le Fonds à utiliser ces outils pour continuer à renforcer la supervision et la gestion des partenaires d'exécution.

63. Les membres du Conseil d'administration étaient satisfaits de constater que la gestion et la supervision des consultants s'étaient améliorées après que l'on eut examiné tous les contrats de louage de service existants pour vérifier que ces derniers étaient conformes à la politique en vigueur. Ils ont salué la politique révisée sur l'emploi de consultants indépendants et le nouvel outil en ligne permettant d'évaluer les performances avant le renouvellement des contrats. Ils ont encouragé le FNUAP à examiner continuellement ces politiques et ces outils pour garantir leur efficacité.

64. Tout en se félicitant du degré de transparence et du niveau de précision du Fonds, les délégations ont souhaité une plus grande ouverture sur l'audit lors des prochaines sessions du Conseil d'administration et ont demandé que les rapports financiers et les états financiers vérifiés soient inclus en annexe dans la réponse de l'administration. Elles ont salué la réduction de la liquidité dans les états financiers, et ont souhaité obtenir des précisions, notamment sur la façon dont le FNUAP gérait les risques et le rendement de l'investissement. Notant que les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service avaient augmenté en 2014 en raison des hypothèses actuarielles, les délégations ont demandé un complément d'information sur le succès de la mise en œuvre de la stratégie à ce jour. Elles ont également demandé des éclaircissements sur la procédure et les risques concernant le transfert des fonds à des gestionnaires financiers extérieurs pour gérer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi que sur les mesures d'atténuation du FNUAP s'y rapportant. Enfin, elles ont demandé si la situation financière difficile dans laquelle se retrouvait le Fonds pouvait nuire à sa capacité de mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et, le cas échéant, de quelle manière.

UNOPS

65. Les membres du Conseil d'administration ont salué le rapport et reconnu les vulnérabilités auxquelles l'UNOPS était exposé dans les contextes difficiles rencontrés sur le terrain. Ils se sont dits satisfaits des efforts réalisés par l'UNOPS pour affronter et atténuer ces risques, notamment avec le nouveau système de gestion des risques, déployé en 2013, qui permettra de mettre en place un cadre efficace de gestion des risques. Ils attendaient avec intérêt de découvrir l'impact de ce nouveau programme dans les prochains rapports. Ils ont également félicité l'UNOPS pour l'élaboration du nouveau progiciel de gestion intégré et étaient satisfaits de lire des informations sur son état d'avancement dans le rapport présenté à la première session du Conseil d'administration. Ils ont demandé un complément

d'information sur les efforts engagés par l'UNOPS pour améliorer les capacités nationales d'application du système de gestion des risques pour les projets de l'UNOPS, efforts reposant notamment sur l'évaluation des capacités et le suivi du déroulement du projet sur sa durée de vie. Ils ont demandé si le Conseil d'administration pouvait soutenir ces efforts par le biais de programmes de création d'entreprises ou de la planification de la gestion des ressources. Ils ont dit qu'ils espéraient obtenir davantage d'informations sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes dont l'UNOPS n'avait pas encore rendu compte et ont demandé des éclaircissements sur la suite que leur donnerait l'organisation.

66. En réponse, le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné que : a) le PNUD poursuivrait son approche en faisant systématiquement état de ses progrès dans la mise en œuvre des recommandations, y compris en fournissant de plus amples détails; et b) le Comité de haut niveau sur la gestion avait également adopté une initiative visant à prendre en charge et à réduire de manière plus systématique les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, y compris en faisant davantage appel aux autorités sanitaires et aux régimes de santé nationaux. Il a déclaré que les organisations des Nations Unies seraient prêtes à présenter un rapport sur cette initiative lors d'une prochaine session du Conseil d'administration. Concernant la valorisation des avantages des changements structurels, il a déclaré que le PNUD avait bien progressé, que certains avantages se manifesteraient dans le futur, et que l'organisation fournirait les informations pertinentes, à la demande du Conseil d'administration.

67. Faisant référence à des sujets plus techniques, le Directeur adjoint et Directeur financier du Bureau des services de gestion du PNUD a indiqué que le rapport du PNUD contenait une annexe détaillée fournissant l'état d'avancement de chaque observation d'audit. Il a indiqué que l'administration était prête à discuter avec les membres du Conseil d'administration d'autres options pour présenter les informations fournies dans un autre format. Il a précisé que le PNUD avait entrepris un examen de ses travaux avec les partenaires nationaux, ciblé sur les différents processus suivis, un exercice qui allait bien au-delà de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et abordait d'autres questions connexes. Il a indiqué que l'administration avait parlé du document de réflexion à l'interne et qu'elle disposait d'un plan d'action qu'elle était prête à mettre en œuvre en deux semaines, qui incluait non seulement un modèle d'évaluation fondée sur les risques, mais aussi des options pour un renforcement ciblé des capacités nationales, deux éléments que les pays de programme incorporeront dans leur programme de pays. Il convenait de citer à titre d'exemple la base de données mondiale du PNUD sur les progrès réalisés par les bureaux de pays dans la mise en place de la politique harmonisée des transferts de fonds. À ce stade, il a attiré l'attention sur le fait que la macroévaluation des bureaux de pays était à 80 % terminée, tandis que la microévaluation était à 68 % achevée. Par ailleurs, les bureaux de pays ont préparé près de 58 régimes d'assurance. Il a souligné qu'en dépit des progrès, il faudrait faire plus. Il a cependant noté que la transparence sur la mise en œuvre de la politique harmonisée des transferts de fonds était nettement supérieure à son niveau de 2014, une tendance que le PNUD s'efforcera de maintenir tout en continuant de travailler avec les partenaires d'exécution. Il a souligné que le PNUD prenait la fraude très au sérieux, à la fois au sein de l'organisation et avec les partenaires, et que l'organisation avait par conséquent publié une nouvelle politique de lutte contre la fraude encourageant chaque partenaire national à adopter une politique

antifraude. Il a déclaré que c'était le Bureau indépendant de l'audit et des investigations qui répertoriait le nombre de cas de présomption de fraude, si bien que l'administration n'avait aucune influence sur ces derniers.

68. Il a précisé que le suivi des projets et des programmes demeurait un travail important pour le PNUD, qui a conçu une approche en trois phases comprenant le lancement du programme, la mise en œuvre et la clôture du projet. Parallèlement, les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service continuaient d'être un sujet important pour le PNUD qui a financé, à ce stade, 49 % du passif, un chiffre variable que le PNUD surveillait étroitement et ajustait régulièrement. C'est un exercice qui prenait du temps, car le PNUD devait financer les engagements antérieurs. Il a souligné que, en tant qu'organisation bénéficiant d'un financement partiel, le PNUD versait des prestations avant d'avoir reçu la totalité de son financement, ce qui expliquait qu'il avait adopté une stratégie sur 15 ans. Concernant la lenteur de la mise en œuvre, il a attiré l'attention sur le programme accéléré du PNUD qui suivait les 10 pays les plus en retard pour les aider à accélérer l'exécution; concernant la clôture des projets, un sujet majeur, il a souligné le lancement d'un nouvel outil et de nouvelles directives pour les anciens projets, qui ont permis de réaliser d'importants progrès en 2015. Il a attiré l'attention sur l'étude indépendante menée par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies sur la réserve opérationnelle, prenant en compte tous les commentaires du Comité des commissaires aux comptes; le rapport sera bientôt prêt et la mise en œuvre débutera en 2016. Concernant les procédures opérationnelles permanentes de la politique antifraude, compte tenu du champ très large de cette dernière, il a indiqué que le PNUD l'actualisait régulièrement afin de refléter les changements intervenus dans les documents normatifs propres à chaque secteur.

69. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a indiqué que le Fonds avait lancé son mécanisme de gestion des risques en juin 2015 avec le module d'évaluation des risques, un exercice interne réussi affichant un fort taux de conformité. Le modèle de traitement des risques, qui sera lancé en 2016, a notamment été conçu pour sensibiliser l'ensemble de l'organisation aux différents types de risques. Étant donné que juin 2016 marquera la fin du premier cycle du module d'évaluation des risques, le FNUAP saisira cette occasion pour faire le bilan de l'expérience avant de poursuivre. L'organisation vise à ce que la planification des risques devienne une pratique courante pour le Fonds. Le Directeur de la Division des services de gestion a souligné que le mécanisme de gestion des risques incluait également l'évaluation des risques de fraude et qu'il prévoyait une tolérance zéro à cet égard dans l'ensemble du FNUAP; lorsqu'il sera pleinement opérationnel, en 2016, le modèle de traitement des risques renforcera la politique de tolérance zéro. Étant donné que le FNUAP travaille de plus en plus souvent dans des environnements à haut risque, comme les crises humanitaires, le Fonds surveillera étroitement et mettra régulièrement à jour ses outils de gestion des risques pour anticiper les risques émergents. Si la formation est une composante majeure de la gestion des risques, il a souligné que, en raison des difficultés financières actuelles, le Fonds devait se contenter de la formation en ligne, tout en ajoutant que pour parvenir à maîtriser le module, la meilleure solution consistait à apprendre sur le tas. Il a noté que le FNUAP travaillait avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur une politique révisée afin de fusionner la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et son outil d'évaluation de la capacité d'exécution des partenaires, y compris les consignes aux usagers.

Concernant la question de la liquidité, des risques et des rendements, notant la volatilité des marchés en 2014, il a indiqué que, dans le but de maintenir un niveau de liquidité et un taux fixe, le FNUAP a voulu s'assurer un accès aux fonds et a par conséquent choisi des placements à long terme; il a noté que les états financiers actuels reflétaient les investissements à court terme arrivés à échéance à un an, de sorte que le ratio avait chuté. Il a assuré le Conseil d'administration que, à placements totaux constants, les investissements à long terme avaient pratiquement doublé par rapport à leur niveau de 2013. Le FNUAP gérait ses investissements de trésorerie du PNUD par le biais d'une politique commune gouvernée par le besoin de liquidité et non par le risque.

70. Concernant l'assurance maladie après la cessation de service, il a souligné que le FUNAP était classé troisième parmi les organisations des Nations Unies pour le financement des engagements, car il avait veillé à ce que les charges préexistantes soient financées sur une base annuelle, et que les charges actuelles et futures des employés existants et des futurs employés soient financées sur une base mensuelle, après avoir intégré les coûts de l'assurance maladie après la cessation de service dans les salaires, ceci permettant de ne pas accroître le passif. Le FNUAP finançait les engagements accumulés à ce stade, soit à l'aide des excédents financiers de fin d'année, soit à l'aide des revenus d'investissements. Le FNUAP collaborait avec le PNUD et l'UNICEF pour s'assurer que leurs investissements dans des fonds dédiés au financement de l'assurance maladie après la cessation de service correspondaient aux engagements à plus long terme. Il était prévu que, au premier trimestre de 2016, les organisations transfèrent la gestion des fonds dédiés au financement de l'assurance maladie après cessation de service à des gestionnaires de fonds professionnels afin d'en améliorer les rendements et d'effectuer des placements en adéquation avec l'assurance maladie après la cessation de service qui s'inscrit dans le long terme. Pour terminer, il était heureux d'annoncer que le FNUAP avait publié de nouvelles directives sur les bureaux décentralisés, comme le Comité des commissaires aux comptes l'avait recommandé; que le problème des indicateurs de performance du système mondial de programmation avait été réglé et que le FNUAP avait résolu les questions liées aux titulaires de contrats de louage de services. Tout en reconnaissant l'effet négatif potentiel des difficultés de financement, il a assuré le Conseil d'administration que l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes constituait une priorité absolue pour le FNUAP.

71. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a traité de trois questions. La première concernait la situation financière sur le terrain et la façon dont l'UNOPS gérait les contrôles internes compte tenu de l'envergure de ses opérations et des risques associés. Il a déclaré à ce propos que l'UNOPS contrôlait non seulement les coûts généraux, mais aussi les coûts totaux de possession, qui comprenaient tous les coûts que l'organisation assumait ou facturait aux clients. Il y avait trois coûts de ce type : les frais généraux, les coûts indirect et les coûts directs. Les coûts directs étaient en outre répartis entre ceux liés au Siège, aux régions et aux bureaux de pays. L'UNOPS s'efforçait de contrôler ces coûts à terme. En 2015, ils ont baissé de 0,2 % dans l'ensemble, alors que l'organisation avait pour objectif de maintenir un niveau de 9 % de charges, tout inclus, en plus des frais généralement divulgués. Deuxièmement, concernant le progiciel de gestion intégré, il a complété les remarques qu'il a faites précédemment en expliquant que, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'UNOPS avait entamé un examen complet de la vulnérabilité du système et évalué le risque de fraude pour éviter tout problème tel que le double paiement. Le groupe

de vérification interne des comptes de l'UNOPS dirigeait cette initiative dont la mise en œuvre avait été confiée à une entreprise spécialisée du secteur privé. Troisièmement, eu égard aux charges à payer au titre de l'assurance maladie et des prestations dues à la cessation de service, l'UNOPS était bien placée, car c'était l'une des deux seules organisations à être entièrement financées pour ses engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service. Si l'administration était consciente des problèmes susceptibles de se poser au cas où l'UNOPS poursuivrait son expansion, à ce stade elle n'était pas préoccupée par l'assurance maladie après la cessation de service. Enfin, concernant les avantages concrets découlant de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré, il a noté que l'UNOPS était déjà à mi-parcours dans la phase suivant la mise en œuvre et que l'organisation avait obtenu des résultats concrets qu'elle présenterait au Conseil d'administration, à la demande de ce dernier. Il a déclaré que l'UNOPS était en avance sur le calendrier et que les avantages découlant de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré étaient déjà tangibles.

72. Le Directeur de l'audit externe du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU s'est dit encouragé d'entendre que les délégations étaient d'accord avec les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment en ce qui concernait la gestion des programmes et des projets, qui constituait un défi particulier pour les vérificateurs. Il s'est également félicité de la réponse de l'administration et de sa volonté de donner suite à ces recommandations.

73. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/2 : rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014.

VII. Questions diverses

Manifestation spéciale du FNUAP : des partenariats pour améliorer la santé maternelle et infantile et parvenir au dividende démographique : le rôle moteur des organisations confessionnelles africaines

74. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités que le Fonds ait pris l'initiative de créer une plateforme consacrée au dialogue religieux. Ils ont reconnu le rôle clef que jouaient les organisations confessionnelles dans la promotion et la prise en compte de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de procréation, notamment chez les jeunes, aux niveaux mondial, régional et national. Ils ont voulu savoir comment les organisations confessionnelles pouvaient mobiliser les jeunes autour de la Déclaration de Dakar des leaders confessionnels sur l'exploitation du dividende démographique en Afrique de l'Ouest. Ils ont demandé comment les organisations confessionnelles pouvaient combattre le sentiment très répandu selon lequel la religion était incompatible avec la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation.

75. Les délégations ont attiré l'attention sur l'importance du rôle de chef de file joué par les organisations confessionnelles dans les changements de comportements et dans l'adoption d'une approche axée sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Elles ont souhaité obtenir des informations sur le rôle joué par les organisations confessionnelles pour promouvoir le dialogue en vue d'identifier les bonnes pratiques et les difficultés persistantes. Le rôle important de la laïcité comme support au dialogue a été mis en avant. Elles ont cependant souligné que

toute approche de l'enseignement religieux concernant la santé sexuelle et reproductive devait s'adapter au contexte national et faire participer étroitement les chefs religieux du pays en question. Les délégations ont précisé que les pays devaient utiliser la Déclaration de Dakar pour lutter contre la radicalisation des jeunes à la base.

76. Les délégations ont salué les plans de partenariats nationaux proposés qui réunissaient des organisations confessionnelles dans le but d'intégrer la santé sexuelle et reproductive et les droits liés à la procréation en Afrique, mais ont souligné la nécessité de mettre en place des activités de sensibilisation et de formation sur les moyens de protection dans lesquels les femmes et les filles joueraient un rôle clef. Elles ont encouragé le FNUAP et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à continuer de collaborer avec les organisations confessionnelles afin de tirer parti de leur rôle moteur pour mettre en place une approche tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il a été proposé de débattre régulièrement de cette question avec le Conseil d'administration.
